



DEMANDE DE LOCATION DU REFUGE DU TALENT

ORGANISATEUR :

GENRE DE MANIFESTATION :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

NO POSTAL ET LOCALITE :

TELEPHONE FIXE :

MOBILE :

ADRESSE COURRIEL :

TARIF INDIGÈNE CHF 100.—

TARIF EXTÉRIEUR CHF 150.—

DATE(S) DE LOCATION :

HEURES DE LOCATION : DE HEURES A HEURES

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :

LES CONDITIONS DE LOCATION FONT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE DEMANDE

LIEU, DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS DE LOCATION DU REFUGE DU TALENT

(CAPACITE : MAX 45 PERSONNES)

- Personnes et/ou entreprises
et/ou sociétés locales domiciliées sur le territoire communal : Forfait : Fr. 100.—
 - Toute personne ou entité extérieure à la commune : Forfait : Fr. 150.—
-

HEURES DE NETTOYAGE : Fr. 80.—/heure

REMARQUE :

A l'issue de la manifestation, le refuge sera remis en parfait état de propreté par le locataire. Si tel n'est pas le cas, les heures de conciergerie seront facturées (voir paragraphe « heures de nettoyage »).

Le refuge peut être loué deux jours consécutifs pour autant que personne ne passe la nuit sur place ou dans les environs immédiats.

LES CONDITIONS DE LOCATION :

Le signataire du formulaire « Demande de location du refuge du Talent » s'engage à fournir tous les renseignements demandés. Ce formulaire vaut bon de commande et la réservation sera définitive dès réception dudit, dûment rempli, daté et signé, auprès de l'administration communale (adresse ci-dessous).

DEDIT :

Fr. 50.— (désistement dans les 30 jours précédant la manifestation).

DEGATS :

Pour tout dégât ou bris de mobilier ou de matériel, la valeur de remplacement sera facturée au prix coutant. Une assurance responsabilité civile peut être exigée.

VISITE DES LOCAUX :

Prendre contact avec l'intendant du refuge : N° de mobile : 079 171 37 09 – courriel : h.stegmann@hotmail.com.